

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 26.06.98.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 31.12.99 Bulletin 99/52.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés : Division demandée le 13/10/99 bénéficiant de la date de dépôt du 26/06/98 de la demande initiale n° 98 08264.

71) Demandeur(s) : MGI COUTIER Société anonyme — FR.

72) Inventeur(s) : BENOIT DOMINIQUE et KIPPELEN STEPHANE.

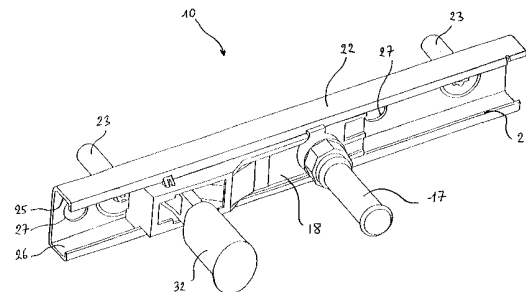
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET NITHARDT ET ASSOCIES.

54) DISPOSITIF DE VERROUILLAGE EN POSITION D'UN DOSSIER D'UNE BANQUETTE D'UN VEHICULE.

57) La présente invention concerne un dispositif de verrouillage en position d'un dossier d'une banquette d'un véhicule, notamment pour un véhicule routier, permettant de verrouiller ce dossier dans plusieurs positions, qui est simple, sûr, et qui peut être facilement et rapidement monté dans le véhicule.

Le dispositif de verrouillage (10) comprend une gâche mobile (17) agencée pour être en prise avec un verrou monté sur la face latérale du dossier, ce dossier étant agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation fixe par rapport à des éléments de carrosserie du véhicule. La gâche (17) est liée à un coulisseau (18) coulissant dans une glissière (22) fixée aux éléments de carrosserie. Le dispositif de verrouillage (10) comprend une goupille couplée à une manette (32) et coopérant avec un trou réalisé dans le coulisseau (18), ladite goupille s'engageant de façon sélective dans deux logements (27) ménagés au fond de la glissière (22). La gâche (17) peut ainsi être verrouillée dans deux positions différentes situées sur la trajectoire circulaire du verrou monté sur le dossier de la banquette.



DISPOSITIF DE VERROUILLAGE EN POSITION D'UN DOSSIER D'UNE BANQUETTE D'UN VEHICULE

La présente invention concerne un dispositif de verrouillage en position d'un dossier
5 d'une banquette d'un véhicule, notamment d'un véhicule routier, cette banquette
comportant également une assise liée à ce dossier, ladite banquette étant supportée par
des éléments de carrosserie du véhicule et le dossier étant pourvu d'au moins un
verrou.

10 On connaît déjà des dispositifs de verrouillage tels que définis ci-dessus. Des
dispositifs de verrouillage couramment utilisés dans le domaine de l'automobile
permettent de bloquer un dossier inclinable dans une position unique, par exemple
dans une position du dossier sensiblement voisine de la verticale.

15 Le brevet américain US-A-4 068 890 décrit un dispositif de verrouillage multiposition
d'un dossier inclinable d'une banquette arrière d'un véhicule routier, ce dossier étant
agencé pour pivoter autour d'un axe fixe par rapport aux éléments de carrosserie. Le
dossier comporte un verrou sur chacun de ses deux cotés opposés, sensiblement dans
la partie supérieure de ceux-ci. Chaque verrou est agencé pour se verrouiller dans une
20 multitude de gâches fixées sur les éléments de carrosserie du véhicule et réparties
régulièrement le long d'un arc de cercle correspondant au trajet du verrou. Le verrou
est particulier et comporte un très grand nombre de composants.

Le dispositif de verrouillage de l'art antérieur décrit ci-dessus présente divers
25 inconvénients. Il est nécessaire d'avoir une gâche par position de verrouillage
souhaitée. Les gâches qui ne sont pas en prise avec le verrou sont nombreuses et sont
saillantes de la carrosserie, ce qui est inesthétique et dangereux pour un utilisateur. En
outre, le montage des gâches est fastidieux car il faut les fixer une par une sur les
éléments de carrosserie du véhicule. Le verrou est très complexe, le nombre de ses
30 composants est très élevé et son assemblage est long et difficile. Ce dispositif de
verrouillage propose une solution technique particulièrement onéreuse et inadaptée
aux exigences des constructeurs automobiles.

Le but de la présente invention est de pallier ces inconvénients en fournissant un dispositif permettant de verrouiller un dossier d'une banquette d'un véhicule dans plusieurs positions, qui est simple, sûr, et qui peut être facilement et rapidement monté dans le véhicule.

5

Ce but est atteint par un dispositif de verrouillage tel que décrit en préambule, caractérisé en ce qu'il comprend une gâche mobile agencée pour être en prise avec ledit verrou dudit dossier, ainsi qu'au moins un organe de blocage agencé pour bloquer de façon sélective ladite gâche par rapport aux éléments de carrosserie du véhicule
10 dans des positions prédéterminées.

Ladite gâche est, de préférence, liée rigidement à un coulisseau agencé pour coulisser dans une glissière montée sur lesdits éléments de carrosserie du véhicule, ledit organe de blocage étant agencé pour bloquer sélectivement ledit coulisseau par rapport à
15 ladite glissière dans lesdites positions prédéterminées. Ladite glissière a, de façon avantageuse, un profil ouvert définissant une rainure longitudinale latérale du côté correspondant audit dossier, ladite gâche faisant saillie de ladite glissière à travers ladite rainure longitudinale latérale. Ledit organe de blocage peut être couplé à un élément d'actionnement.

20

Selon un mode de réalisation particulier, le dispositif de verrouillage est associé à un dossier agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation fixe par rapport aux éléments de carrosserie du véhicule, ledit coulisseau et ladite glissière ayant des formes et des dimensions agencées pour permettre le déplacement dudit coulisseau dans ladite
25 glissière. Ledit coulisseau peut avoir une largeur inférieure à la largeur intérieure de ladite glissière, définissant un jeu entre au moins une des faces longitudinales supérieure et inférieure de la glissière et les faces longitudinales correspondantes du coulisseau. Ladite glissière peut être incurvée en forme d'arc de cercle centré sur l'axe de rotation dudit dossier. Ledit organe de blocage comporte, de préférence, au moins
30 une goupille coopérant avec un trou réalisé dans ledit coulisseau et agencée pour être engagée de façon sélective dans des logements ménagés dans ladite glissière. Le dispositif de verrouillage comprend avantageusement des moyens de poussée agencés

pour solliciter ladite goupille en direction desdits logements de la glissière et ledit élément d'actionnement peut comporter une manette.

Selon un autre mode de réalisation particulier, le dispositif de verrouillage est associé
5 à un dossier agencé pour se déplacer en translation par rapport aux éléments de carrosserie du véhicule en association avec l'assise de ladite banquette, ladite gâche étant couplée à l'assise par un élément de couplage de manière à ce qu'elle suive le déplacement de celle-ci. Ledit élément de couplage peut comprendre un câble dont les extrémités sont couplées, respectivement, au coulisseau et à l'assise, le dispositif de
10 verrouillage comprenant des moyens de poussée agencés pour solliciter ledit coulisseau de manière à maintenir tendu ledit câble. L'organe de blocage comprend, de préférence, plusieurs crans de blocage agencés pour coopérer avec ledit coulisseau et définir lesdites positions prédéterminées. La distance séparant deux crans de blocage consécutifs peut être sensiblement égale à la longueur du coulisseau. Le coulisseau
15 peut être agencé pour se déplacer entre deux positions extrêmes délimitées par une butée axiale arrière et une butée axiale avant solidaire de la glissière, l'organe de blocage comprenant au moins un cran de blocage coopérant avec ledit coulisseau lorsque celui-ci est en contact avec une des deux butées axiales. L'organe de blocage peut être agencé pour coulisser à l'intérieur d'un logement de guidage solidaire de
20 ladite glissière ou pivoter autour d'un axe de rotation fixe lié à ladite glissière. Le dispositif de verrouillage comprend avantageusement des moyens de poussée agencés pour placer ledit organe de blocage dans une position de blocage. Ledit élément d'actionnement est, de préférence, monté sur l'assise, ledit organe de blocage étant couplé à cet élément d'actionnement par un organe de liaison pouvant être un câble.

25

La présente invention et ses avantages apparaîtront mieux dans la description suivante de différents modes de réalisation de l'invention, en référence aux dessins annexés, dans lesquels:

30 - la figure 1 est une vue arrière en perspective d'une partie d'une banquette d'un véhicule et du dispositif de verrouillage de l'invention,

- la figure 2 est une vue en perspective d'un premier mode de réalisation du dispositif de verrouillage de l'invention,
- la figure 3 est une vue de dessous en coupe du dispositif de verrouillage de la figure 2 en position verrouillée,
- la figure 4 est une vue de dessous en coupe du dispositif de verrouillage en position déverrouillée,
- la figure 5 est une vue en perspective d'un second mode de réalisation du dispositif de verrouillage de l'invention,
- la figure 6 est une vue de face du dispositif de verrouillage de la figure 5,
- la figure 7 est une vue éclatée en perspective du dispositif de verrouillage des figures 5 et 6, et
- la figure 8 est une vue de face d'une variante du second mode de réalisation de l'invention.

20

En référence à la figure 1, le dispositif de verrouillage 10 de l'invention permet de verrouiller en position un dossier inclinable 11 d'une banquette 12 d'un véhicule, notamment d'un véhicule routier (non représenté), comportant également une assise 13. Cette banquette est supportée par des éléments de carrosserie 14 du véhicule. L'assise 13 est approximativement horizontale et est solidaire des éléments de carrosserie 14. Le dossier 11 est monobloc dans cette variante et est agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation 15 fixe par rapport aux éléments de carrosserie 14 et disposé à proximité du bord inférieur du dossier 11. La banquette 12 peut former la banquette arrière d'un véhicule routier léger, tel qu'une automobile par exemple.

30

Le dossier 11 comporte deux verrous 16 classiques (dont un seul est représenté), connus en soi de l'homme du métier, chacun disposé sur une face latérale dudit

dossier, sensiblement dans la partie supérieure. Le dispositif de verrouillage 10 est monté sur les éléments de carrosserie 14 du véhicule en regard de chacun des verrous 16 du dossier 11, pour la position du dossier illustrée par la figure 1.

5 En référence aux figures 2 et 3, le dispositif de verrouillage 10 comprend une gâche mobile 17 ayant une forme allongée sensiblement cylindrique. Cette gâche est agencée pour être en prise avec le verrou 16 du dossier 11 (représenté par la figure 1). Elle est liée rigidement à un coulisseau 18 de forme générale parallélépipédique rectangle, par une vis 19 par exemple. La gâche 17 est disposée dans une zone avant du coulisseau
10 18.

Le coulisseau 18 est formé, par exemple, d'une plaque métallique 20 approximativement plate fixée, encliquetée par exemple, à une pièce 21 en matière synthétique thermoformable (illustré par la figure 3).

15

Le coulisseau 18 est monté dans une glissière 22 rectiligne fixée aux éléments de carrosserie 14 du véhicule par deux vis 23 par exemple. Elle pourrait être soudée ou rivetée sur ces éléments de carrosserie. La glissière 22 a un profil ouvert définissant une rainure longitudinale latérale 24 du côté correspondant au dossier 11. La gâche
20 mobile 17 fait saillie de la glissière 22 à travers cette rainure 24.

Le coulisseau 18 et la glissière 22 ont des formes et des dimensions agencées pour permettre le déplacement du coulisseau dans la glissière. Le coulisseau 18 a une largeur inférieure à la largeur intérieure de la glissière 22, ceci afin de définir un jeu
25 entre au moins une des faces longitudinales supérieure 25 et inférieure 26 de la glissière 22 et les faces longitudinales correspondantes du coulisseau 18. La pièce 21 en matière synthétique thermoformable du coulisseau 18 permet à celui-ci de coulisser sans bruit dans la glissière 22, la plaque métallique 20 assurant sa résistance mécanique.

30

Le dispositif de verrouillage 10 comprend deux logements 27 ménagés dans le fond de la glissière 22, en regard de la rainure longitudinale latérale 24. Il comprend également

un organe de blocage 28 formant une goupille sensiblement cylindrique et de préférence métallique. La goupille 28 coopère avec un trou 29, sensiblement cylindrique et de diamètre sensiblement égal à celui de la goupille 28, réalisé dans le coulisseau 18. Cette goupille est agencée pour coulisser dans ce trou cylindrique et être engagée de façon sélective à l'intérieur des logements 27 de la glissière 22.

Le dispositif de verrouillage 10 comprend des moyens de poussée 30 tel qu'un ressort à lame. Ce ressort 30 a une extrémité qui est couplée au coulisseau 18 et son autre extrémité qui s'appuie sur la tête plate 31 de la goupille 28. Il sollicite la goupille 28 en direction des logements 27 de la glissière 22.

Le dispositif de verrouillage 10 comprend un élément d'actionnement 32, tel qu'une manette, couplé directement à la goupille 28. Cette dernière s'étend à travers une lumière 33 ménagée dans la manette 32. La tête plate 31 de la goupille 28 s'appuie sur un épaulement 34 de la manette 32 disposé autour de la lumière 33, sous l'action du ressort à lame 30.

Le trou cylindrique 29 est disposé à l'arrière de la gâche 17 de manière à ce que lorsque le verrou 16 est en prise avec cette gâche, la manette 32 est placée derrière le dossier inclinable 11 de la banquette 12 (tel que cela est représenté par la figure 1).

La figure 3 représente le dispositif de verrouillage 10 de l'invention en position verrouillée. La goupille 28 est engagée dans le logement 27 arrière de la glissière 22. Le coulisseau 18 est bloqué par rapport à la glissière 22.

Pour déverrouiller le dispositif de verrouillage 10 de l'invention, un utilisateur actionne la manette 32 en la tirant dans le sens indiqué par la flèche T, telle que représentée par la figure 4. Le déplacement de la manette 32 provoque le retrait de la goupille 28 du logement 27 dans lequel elle est engagée. La gâche 17 solidaire du coulisseau 18 est alors libre de se déplacer dans la glissière 22. L'utilisateur déplace alors le coulisseau vers l'avant de la glissière.

Lorsque la manette 32 est relâchée par l'utilisateur, le ressort à lame 30 appuyant sur la tête plate 31 de la goupille 28 pousse celle-ci vers le fond de la glissière 22. La goupille 28 glisse jusqu'à ce qu'elle soit en regard de l'autre logement 27 avant dans lequel elle s'engage automatiquement. Le coulisseau 18 et la gâche 17 sont bloqués
5 dans une position différente de la position précédente.

Le réglage en position du dossier 11 est obtenu en actionnant chaque dispositif de verrouillage 10 de manière à régler l'inclinaison angulaire du dossier par rapport à l'assise 13 en modifiant à l'identique la position des deux gâches 17.
10

L'exemple de réalisation illustré précédemment comporte deux positions de réglage différentes. Il est évident que le nombre de positions prédéterminées peut être augmenté en ménageant davantage de logements 27 au fond de la glissière 22. Ces logements peuvent être espacés régulièrement les uns des autres pour fournir un
15 réglage régulier de l'inclinaison du dossier 11.

Il est important, quelle que soit la position de la gâche 17 par rapport à la glissière 22, que celle-ci puisse être en prise avec le verrou 16 correspondant du dossier 11 qui a une trajectoire circulaire. C'est pourquoi, si l'on désire avoir un réglage en position du
20 dossier sur une plage angulaire relativement importante, la glissière 22 peut être incurvée en forme d'arc de cercle centré sur l'axe de rotation fixe 15 du dossier 11.

Le dossier 11 comportant deux verrous 16 sur ses deux faces latérales opposées, les deux goupilles 28 correspondantes du dispositif de verrouillage 10 peuvent être
25 couplées à un même élément d'actionnement, par un système de câbles par exemple, pour avoir une commande du déverrouillage du dispositif de verrouillage 10 centralisée et simultanée.

Le dispositif de verrouillage 10 de l'invention permet également de verrouiller une
30 banquette comportant un dossier inclinable en deux parties, du type "2/3, 1/3" par exemple. Chacun des deux dossiers inclinables adjacents comporte alors un verrou 16 du côté correspondant aux éléments de carrosserie 14 du véhicule agencé pour

coopérer avec un dispositif de verrouillage 10 tel que décrit précédemment. Les deux dossiers peuvent alors être rabattus ou inclinés angulairement indépendamment l'un de l'autre.

- 5 Nous allons décrire un autre mode de réalisation du dispositif de verrouillage de l'invention en référence aux figures 5 à 7.

Le dispositif de verrouillage 40 de l'invention permet de verrouiller en position le dossier 11 de la banquette 12 d'un véhicule routier comportant également l'assise 13
10 (représentés par la figure 1). Le dossier 11 est rigide par rapport à l'assise 13 qui est agencée pour se déplacer en translation avant-arrière par rapport aux éléments de carrosserie 14 du véhicule. L'assise 13 peut être montée sur deux rails de guidage sensiblement parallèles à l'axe longitudinal du véhicule par exemple.

- 15 Le dossier 11 monobloc, par exemple, comporte les deux verrous 16, chacun disposé à une face latérale de celui-ci, sensiblement dans la partie supérieure. Le dispositif de verrouillage 40 est monté sur les éléments de carrosserie 14 en regard de chacun des verrous 16 du dossier 11, sensiblement à la même place que le dispositif de verrouillage 10 (figure 1).

20

Le dispositif de verrouillage 40 comprend une gâche mobile 41 (non représentée sur les figures 6 et 7) ayant approximativement la forme d'un C dont la section transversale est sensiblement circulaire. Cette gâche 41 est agencée pour être en prise avec le verrou 16 correspondant du dossier 11 par l'intermédiaire de son tronçon avant
25 cylindrique 41'. Elle est liée rigidement à ses deux extrémités, vissée par exemple, à un coulisseau 42 de forme générale parallélépipédique rectangle. Cette forme de la gâche 41 n'a d'autre fonction que d'améliorer sa rigidité et sa résistance mécanique, pour des raisons de sécurité lors d'un choc par exemple.

- 30 En référence à la figure 7, ce coulisseau 42 comporte à chacune de ses extrémités longitudinales une face plane inclinée inférieure 43, 43' et une face inclinée supérieure 44, 44' respectivement.

Le coulisseau 42 est monté dans une glissière 45 rectiligne fixée aux éléments de carrosserie 14 du véhicule, par deux vis (non représentées) introduites dans deux trous 46 ménagés au fond de la glissière 45. Cette dernière est disposée sur les éléments de carrosserie 14 de sorte que son axe longitudinal soit sensiblement parallèle aux rails de guidage de l'assise 13. La glissière 45 a un profil ouvert définissant une rainure longitudinale latérale 47 du côté correspondant au dossier 11. La gâche mobile 41 fait saillie de la glissière 45 à travers cette rainure 47.

Le coulisseau 42 est agencé pour coulisser dans la glissière 45 entre deux positions extrêmes délimitées par une butée axiale arrière 48 et une butée axiale avant 49 solidaire de la glissière 45. Ces deux butées sont formées par les bords de la rainure 47 repliés vers l'intérieur aux deux tronçons d'extrémité de la glissière 45.

Ce coulisseau 42 est formé, par exemple, d'une plaque métallique surmoulée d'une couche de matière synthétique thermoformable de sorte qu'il coulisse correctement et sans bruit dans la glissière 45.

Le coulisseau 42 est couplé à l'assise 13 par un élément de couplage 50, tel qu'un câble, pour qu'il suive le déplacement de l'assise 13 mobile.

La glissière 45 comporte une patte 51 faisant saillie vers l'arrière du fond de la glissière 45 et s'étendant sensiblement parallèlement à son axe. Cette patte 51 comporte un rebord 52 à angle droit, s'étendant dans le prolongement de l'intérieur de la rainure 45. Ce rebord 52 comporte un téton cylindrique tubulaire 52' disposé sur sa face avant. Un passage de câble 53, tel qu'un trou, concentrique avec le téton 52' est ménagé dans le rebord 52. Ce passage 53 est centré sur l'axe de la glissière 45.

Le brin d'extrémité du câble 50, du côté correspondant au coulisseau 42, traverse le passage de câble 53 et s'étend sensiblement parallèlement à l'axe de la glissière 45 jusqu'au coulisseau 42.

Le dispositif de verrouillage 40 comprend des moyens de poussée 54, tels qu'un ressort de compression, disposé entre le rebord 52 de la patte 51 et l'extrémité arrière du coulisseau 42, autour du câble 50. Le tronçon d'extrémité avant du ressort 54 est maintenu par la périphérie d'un manchon cylindrique 55 solidaire du coulisseau 42 et
5 disposé à l'arrière de celui-ci, son tronçon d'extrémité arrière étant maintenu par la périphérie du téton 52'.

L'extrémité du câble 50 est couplée au manchon cylindrique 55. Le ressort 54 sollicite le coulisseau 42 de sorte que le brin d'extrémité du câble 50 est maintenu tendu,
10 garantissant ainsi un couplage rigide entre le coulisseau 42 et l'assise 13.

Le dispositif de verrouillage 40 comprend un organe de blocage 56 agencé pour bloquer sélectivement le coulisseau 42 par rapport à la glissière 45 dans trois positions différentes prédéterminées.

15 L'organe de blocage 56 comprend une barrette 57 droite sensiblement parallèle à la glissière 45. Celle-ci est pourvue de deux crans de blocage 58, 59 disposés à ses extrémités et faisant saillie vers le haut de façon sensiblement perpendiculaire. Ces deux crans 58, 59 sont identiques et ont une forme sensiblement triangulaire
20 définissant deux faces planes inclinées 58', 58" et 59', 59" respectivement (représentés par la figure 7).

L'inclinaison des faces 58" et 59" est sensiblement identique à l'inclinaison de la face 43' du coulisseau 42. L'inclinaison des faces 58' et 59' est sensiblement identique à
25 l'inclinaison de la face 43 du coulisseau. La distance séparant ces deux crans de blocage 58, 59 est sensiblement égale à la longueur du coulisseau 42 au niveau de ses faces planes inclinées 43, 43'.

Les deux crans 58, 59 de l'organe de blocage 56 sont agencés pour être engagés à
30 travers deux orifices 62, 63 respectifs, ménagés dans la paroi inférieure de la glissière 45 (représentés par la figure 6).

L'organe de blocage 56 est agencé pour coulisser, sensiblement perpendiculairement à l'axe de la glissière 45, à l'intérieur de logements de guidage 60 prévus sur un support 61 fixé à la glissière 45, serti par exemple.

5 L'organe de verrouillage 40 comprend des moyens de poussée 64, tels que deux ressorts de compression, placés à l'intérieur des logements de guidage 60 du support 61 sous la barrette droite 57. Les ressorts 64 sollicitent l'organe de blocage 56 dans une position de blocage, c'est-à-dire que les deux crans 58, 59 traversent les orifices 62, 63 respectifs et s'étendent à l'intérieur de la glissière 45.

10

Dans la position de blocage intermédiaire du dispositif de verrouillage 40 illustrée par les figures 5 et 6, les faces 58" et 59' des crans de blocage 58 et 59 s'appuient sur les faces 43' et 43, respectivement, du coulisseau 42 le bloquant par rapport à la glissière 45.

15

L'organe de blocage 56 est couplé à un élément d'actionnement, tel qu'une poignée de commande (non représentée) montée par exemple sur l'assise 13 de la banquette 12, par un organe de liaison 65, tel qu'un câble. Le câble 65 est couplé à une douille d'accrochage 57' solidaire de la barrette droite 57.

20

Pour déverrouiller le dispositif de verrouillage 40, un utilisateur actionne la poignée de commande montée sur l'assise 13 de manière à provoquer le retrait vers le bas des deux crans de blocage 58 et 59 des faces planes inclinées 43', 43 du coulisseau 42, pour chacun des dispositifs de verrouillage 40 coopérant avec les deux verrous 16 du dossier 11. Le coulisseau 42 est alors libre d'être déplacé vers l'avant ou vers l'arrière dans la glissière 45 en fonction du déplacement de l'assise 13.

25

Lorsque la poignée de commande est relâchée, l'organe de blocage 56, sous l'action des ressorts 64 remonte en position de blocage, les deux crans de blocage 58, 59 revenant en position dans leurs orifices respectifs 62, 63.

30

Si le coulisseau 42 a été déplacé de sorte qu'il est en contact avec la butée axiale arrière 48, la face 58' du cran 58 s'appuie sur la face 43 du coulisseau 42. Cette position correspond à la position de blocage arrière.

- 5 Si le coulisseau 42 a été déplacé de sorte qu'il est en contact avec la butée axiale avant 49, la face 59" du cran 59 s'appuie sur la face 43' du coulisseau 42. Cette position correspond à la position de blocage avant.

Le réglage en position du coulisseau 42 par rapport à la glissière 45 peut se faire avec
10 les deux verrous 16 du dossier 11 en prise ou non avec leur gâche 41 respective. Les organes de blocage 56 disposés de part et d'autre du dossier 11 peuvent être couplés à la même poignée de commande sur l'assise 13.

Le dispositif de verrouillage 40 permet donc de déplacer l'ensemble de la banquette 12
15 en translation, le dossier 11 étant rigide angulairement par rapport à l'assise 13.

L'exemple de réalisation du dispositif de verrouillage 40 décrit ici comporte trois positions prédéterminées. Il suffit d'augmenter le nombre de crans de blocage pour obtenir un plus grand nombre de positions. On pourrait avoir un seul cran de blocage,
20 on aurait donc seulement deux positions prédéterminées de blocage.

Nous allons décrire une variante du dispositif de verrouillage 40 concernant plus particulièrement l'organe de blocage 56. En référence à la figure 8, l'organe de blocage 56 comprend comme précédemment la barrette 57 pourvue des deux crans de blocage
25 58, 59. Cet organe de blocage est agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation 66 fixe par rapport à une protubérance 67 solidaire de la glissière 45.

Le dispositif de verrouillage 40 comprend également un ressort de compression 64, disposé entre la protubérance 67 et un bras 68 solidaire de l'organe de blocage 56. Le
30 ressort 64 est agencé pour placer automatiquement l'organe de blocage 56 en position de blocage. Le câble de liaison 65 a une extrémité couplée à la poignée de commande montée sur l'assise 13 et l'autre extrémité couplée au bras 68 de l'organe de blocage 56.

Le fonctionnement de cette variante de réalisation du dispositif de verrouillage 40 est identique au fonctionnement de l'exemple de réalisation décrit précédemment.

5 Le dispositif de verrouillage de l'invention permet un réglage de l'inclinaison angulaire d'un dossier d'une banquette de véhicule par rapport à l'assise ou un réglage de la position d'une banquette de véhicule agencée pour coulisser. Le dispositif de l'invention est très bien adapté à des banquettes comportant des dossiers en deux parties. Il offre un volume de coffre et un espace utilisateur modulables. Le dispositif comporte une gâche mobile unique, en outre les verrous sont des verrous classiques
10 couramment utilisés. Le dispositif de verrouillage de l'invention est simple, sûr et se monte facilement et rapidement dans le véhicule. Il propose une solution technique adaptée aux exigences des utilisateurs et des industriels, notamment dans le domaine de l'automobile.

15 La présente invention n'est pas limitée aux exemples de réalisation décrits précédemment, mais s'étend à toutes modifications et variantes évidentes pour l'homme du métier.

Revendications

1. Dispositif de verrouillage en position d'un dossier d'une banquette d'un véhicule, notamment d'un véhicule routier, cette banquette comportant également une
5 assise liée à ce dossier, ladite banquette étant supportée par des éléments de carrosserie du véhicule, et le dossier étant pourvu d'au moins un verrou, caractérisé en ce qu'il comprend une gâche mobile (17; 41) agencée pour être en prise avec ledit verrou (16) dudit dossier (11), ainsi qu'au moins un organe de blocage (28; 56) agencé pour bloquer de façon sélective ladite gâche (17; 41) par rapport aux éléments de
10 carrosserie (14) du véhicule dans des positions prédéterminées.

2. Dispositif de verrouillage (10; 40) selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite gâche (17; 41) est liée rigidement à un coulisseau (18; 42) agencé pour coulisser dans une glissière (22; 45) montée sur lesdits éléments de carrosserie (14) du
15 véhicule, ledit organe de blocage (28; 56) étant agencé pour bloquer sélectivement ledit coulisseau (18; 42) par rapport à ladite glissière (22; 45) dans lesdites positions prédéterminées.

3. Dispositif de verrouillage (10; 40) selon la revendication 2, caractérisé en ce
20 que ladite glissière (22; 45) a un profil ouvert définissant une rainure longitudinale latérale (24; 47) du côté correspondant audit dossier (11), ladite gâche (17; 41) faisant saillie de ladite glissière (22; 45) à travers ladite rainure longitudinale latérale (24; 47).

4. Dispositif de verrouillage (10; 40) selon la revendication 1, caractérisé en ce
25 que ledit organe de blocage (28; 56) est couplé à un élément d'actionnement.

5. Dispositif de verrouillage (10) selon la revendication 2 associé à un dossier (11) agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation (15) fixe par rapport aux éléments de carrosserie (14) du véhicule, caractérisé en ce que ledit coulisseau (18) et ladite
30 glissière (22) ont des formes et des dimensions agencées pour permettre le déplacement dudit coulisseau dans ladite glissière.

6. Dispositif de verrouillage (10) selon la revendication 5, caractérisé en ce que ledit coulisseau (18) a une largeur inférieure à la largeur intérieure de ladite glissière, définissant un léger jeu entre au moins une des faces longitudinales supérieure (25) et inférieure (26) de la glissière (22) et les faces longitudinales correspondantes du coulisseau (18).
7. Dispositif de verrouillage (10) selon la revendication 5, caractérisé en ce que ladite glissière (22) est incurvée en forme d'arc de cercle centré sur l'axe de rotation (15) dudit dossier (11).
8. Dispositif de verrouillage (10) selon les revendications 2 et 5, caractérisé en ce que ledit organe de blocage (28) comporte au moins une goupille coopérant avec un trou (29) réalisé dans ledit coulisseau et agencée pour être engagée de façon sélective dans des logements (27) ménagés dans ladite glissière (22).
9. Dispositif de verrouillage (10) selon la revendication 8, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de poussée (30) agencés pour solliciter ladite goupille (28) en direction desdits logements (27) de la glissière (22).
10. Dispositif de verrouillage (10) selon les revendications 4 et 8, caractérisé en ce que ledit élément d'actionnement comporte une manette (32).
11. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 1 associé à un dossier (11) agencé pour se déplacer en translation par rapport aux éléments de carrosserie (14) du véhicule en association avec l'assise (13) de ladite banquette (12), caractérisé en ce que ladite gâche (41) est couplée à l'assise (13) par un élément de couplage de manière à ce qu'elle suive le déplacement de celle-ci.
12. Dispositif de verrouillage (40) selon les revendications 2 et 11, caractérisé en ce que ledit élément de couplage comprend un câble (50) dont les extrémités sont couplées, respectivement, au coulisseau (42) et à l'assise (13), le dispositif de

verrouillage (40) comprenant des moyens de poussée (54) agencés pour solliciter ledit coulisseau (42) de manière à maintenir tendu ledit câble (50).

13. Dispositif de verrouillage (40) selon les revendications 2 et 11, caractérisé en ce que ledit organe de blocage (56) comprend plusieurs crans de blocage (58, 59) agencés pour coopérer avec ledit coulisseau (18) et définissant lesdites positions prédéterminées.

14. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 13, caractérisé en ce que la distance séparant deux crans de blocage (58, 59) consécutifs est sensiblement égale à la longueur du coulisseau (42).

15. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 13, caractérisé en ce que le coulisseau (42) est agencé pour se déplacer entre deux positions extrêmes délimitées par une butée axiale arrière (48) et une butée axiale avant (49) solidaire de la glissière (45), au moins un cran de blocage étant agencé pour coopérer avec ledit coulisseau (42) lorsque celui-ci est en contact avec une des deux butées axiales (48, 49).

16. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'organe de blocage (56) est agencé pour coulisser verticalement à l'intérieur d'un logement de guidage (60) solidaire de ladite glissière (45).

17. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 13, caractérisé en ce que l'organe de blocage (56) est agencé pour pivoter autour d'un axe de rotation fixe (66) lié à ladite glissière (45).

18. Dispositif de verrouillage (40) selon la revendication 13, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de poussée (64) agencés pour placer ledit organe de blocage (56) dans une position de blocage.

19. Dispositif de verrouillage (40) selon les revendications 4 et 11, caractérisé en ce que ledit élément d'actionnement est monté sur l'assise (13), ledit organe de blocage (56) étant couplé à cet élément d'actionnement par un organe de liaison (65).

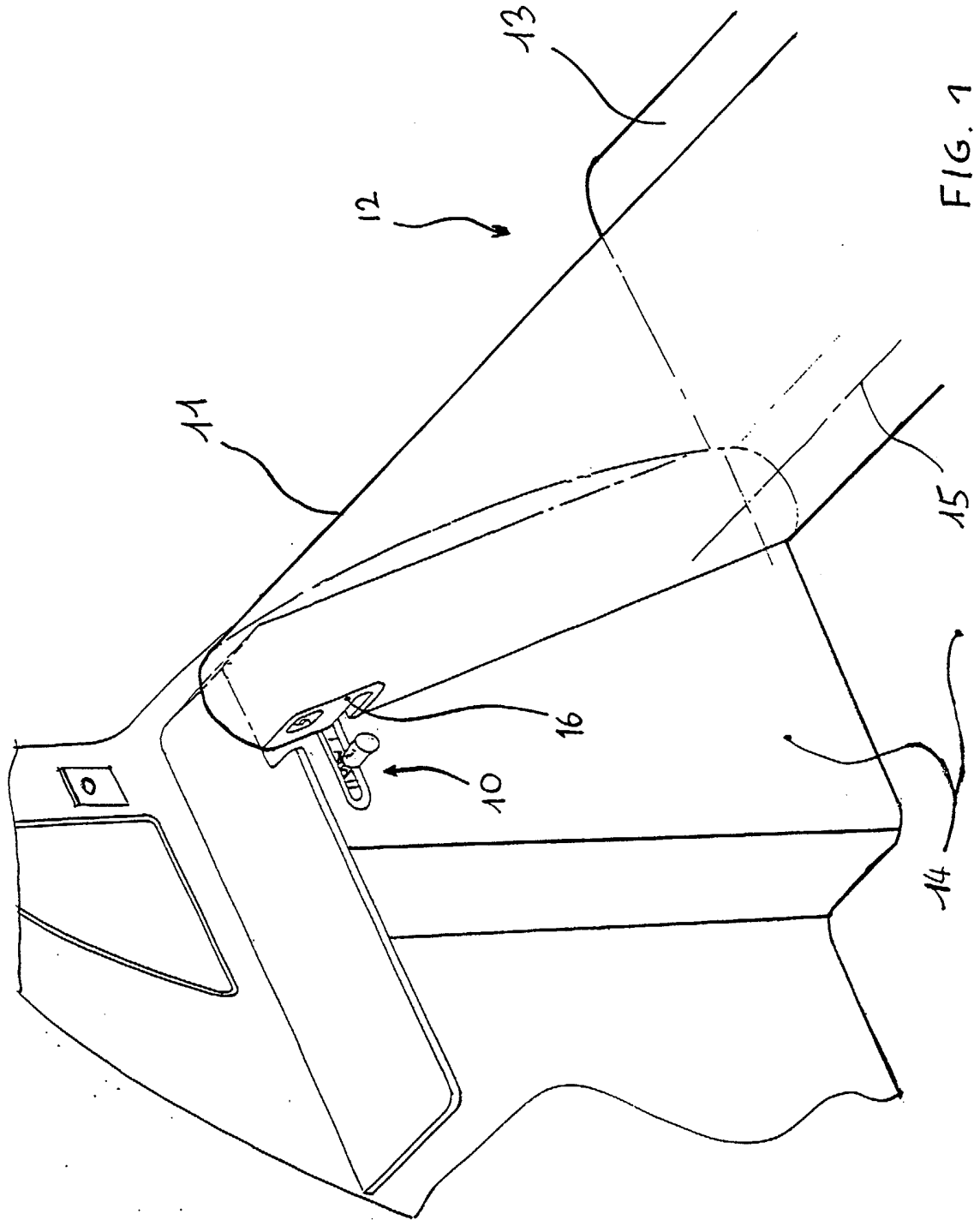


FIG. 1

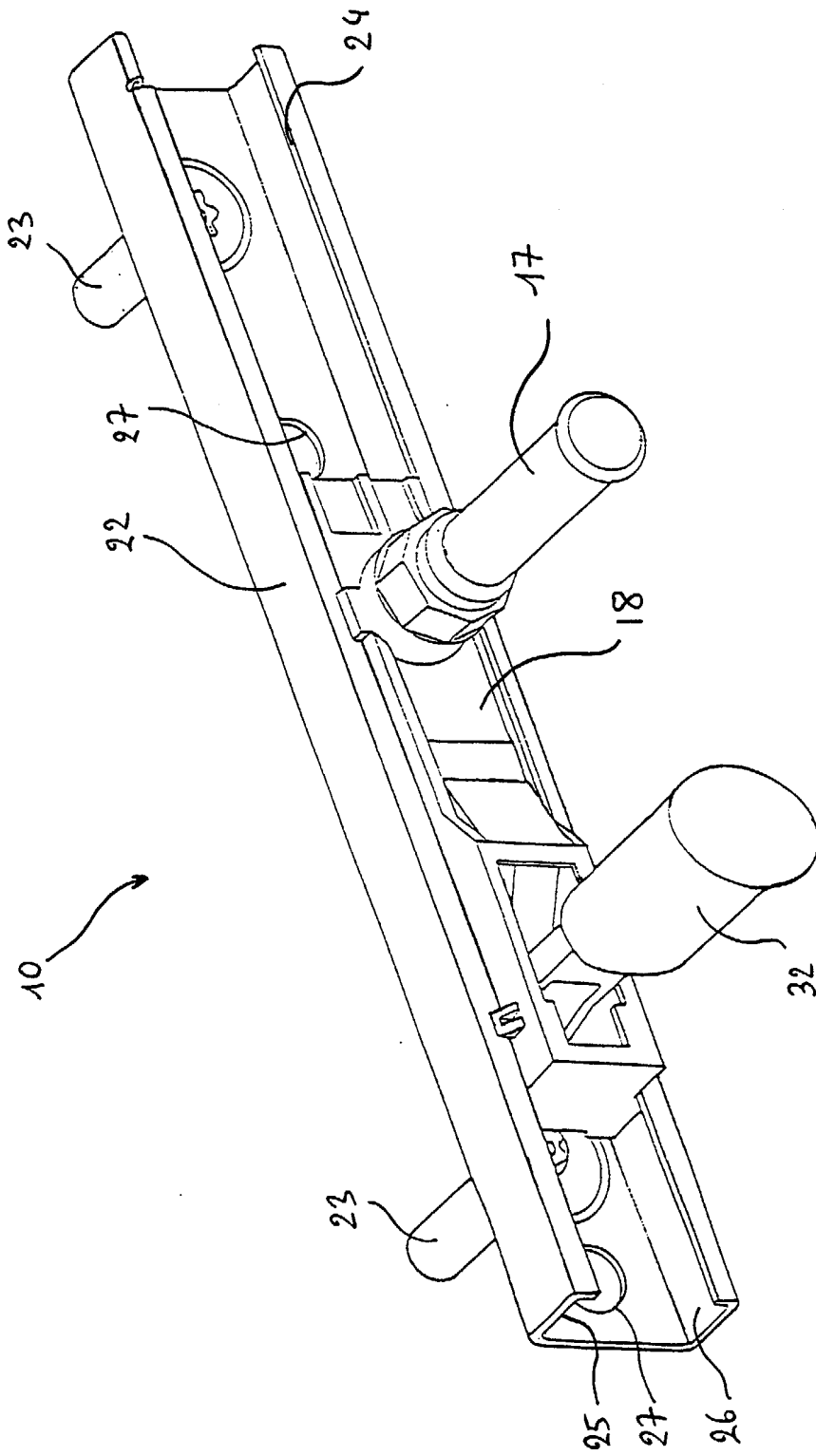


FIG. 2

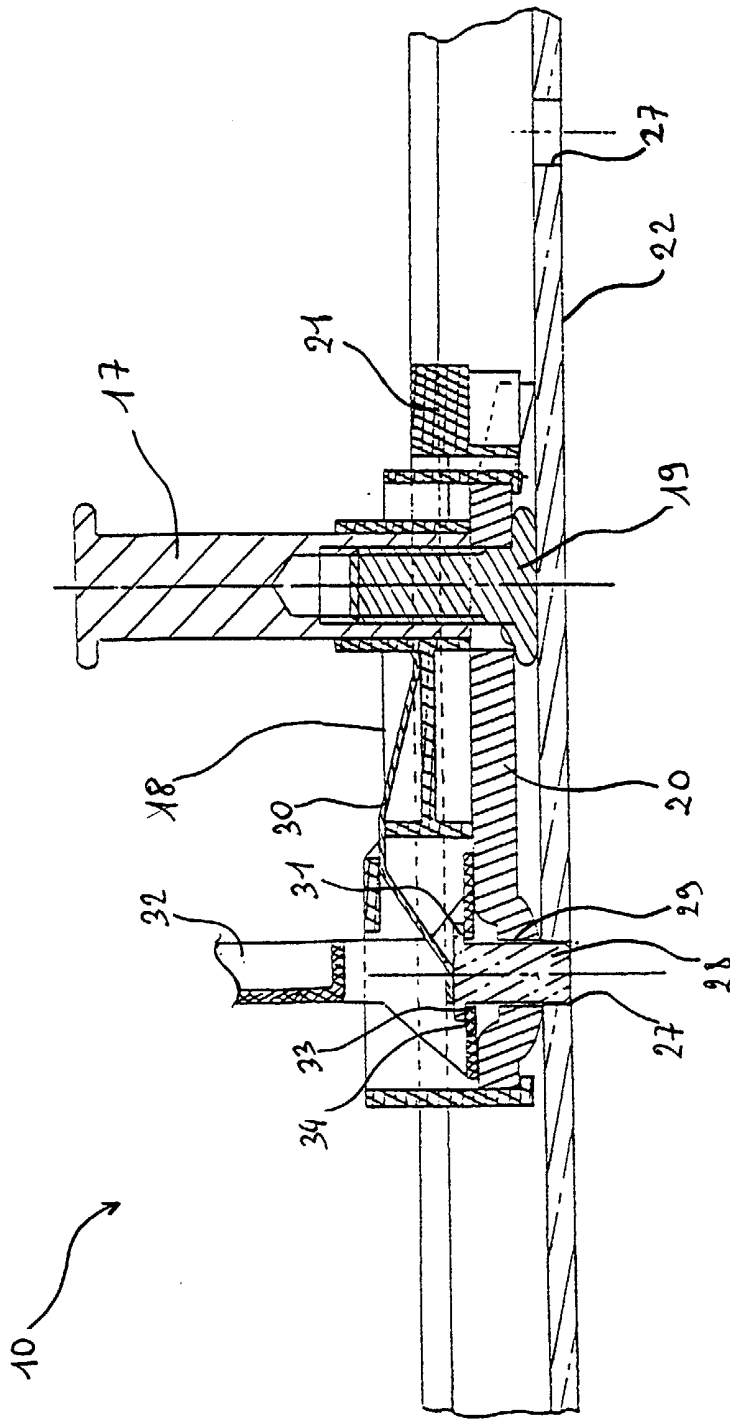


FIG. 3

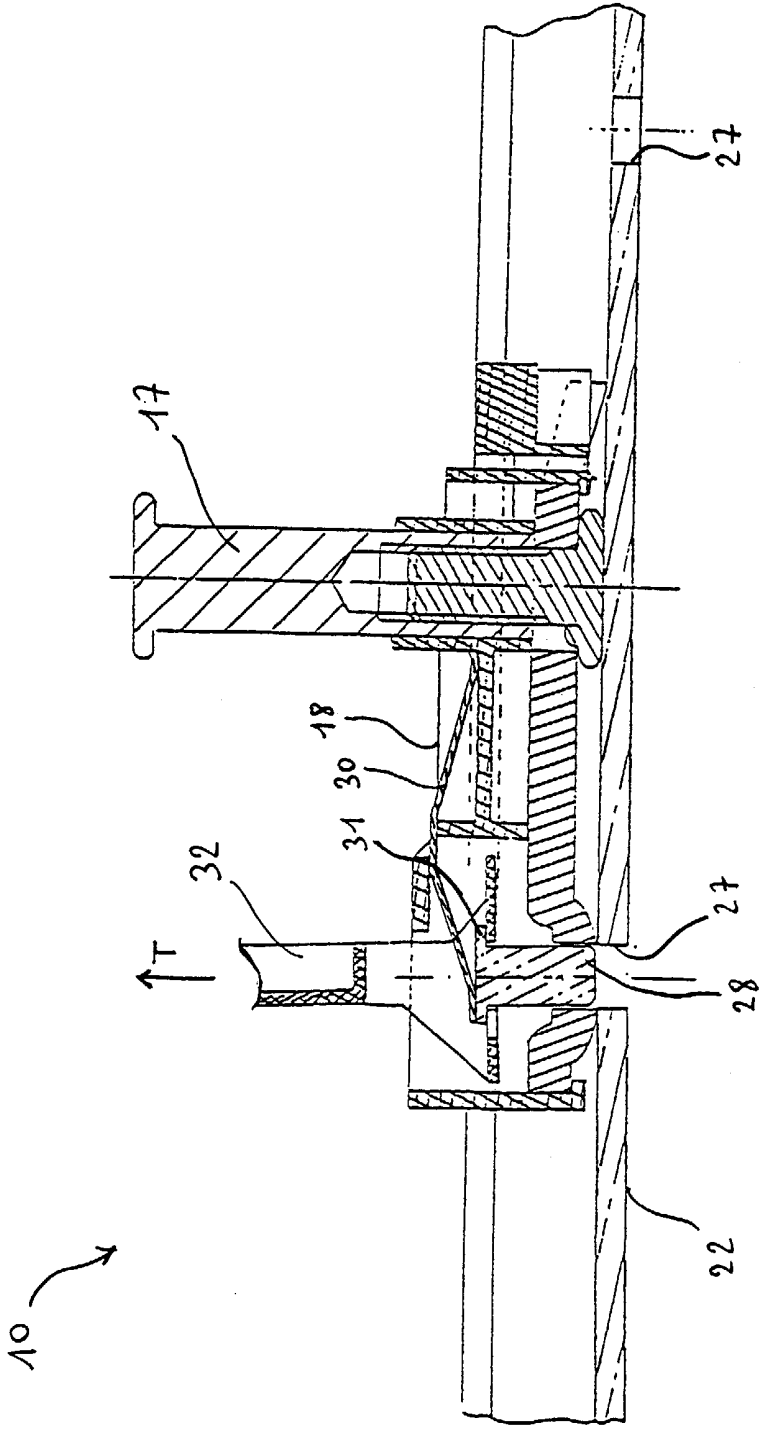


FIG. 4

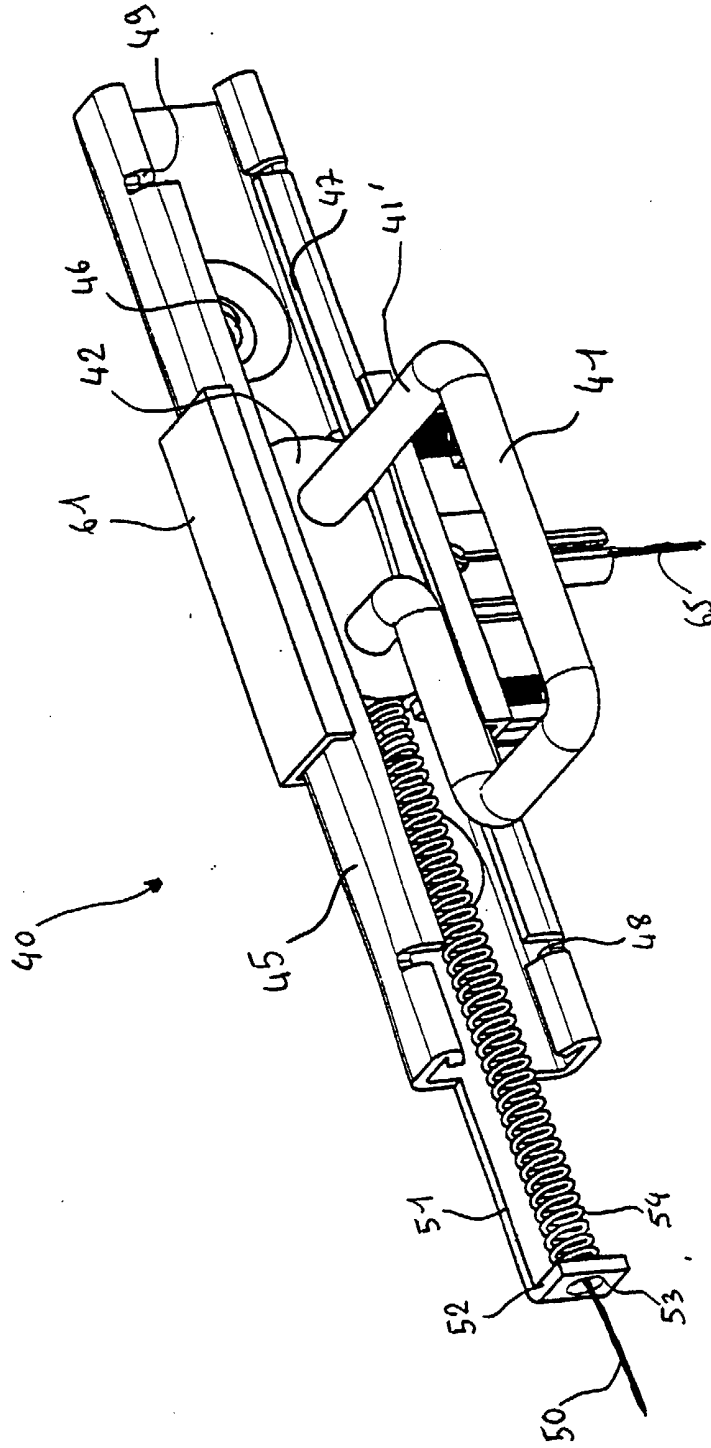


FIG. 5

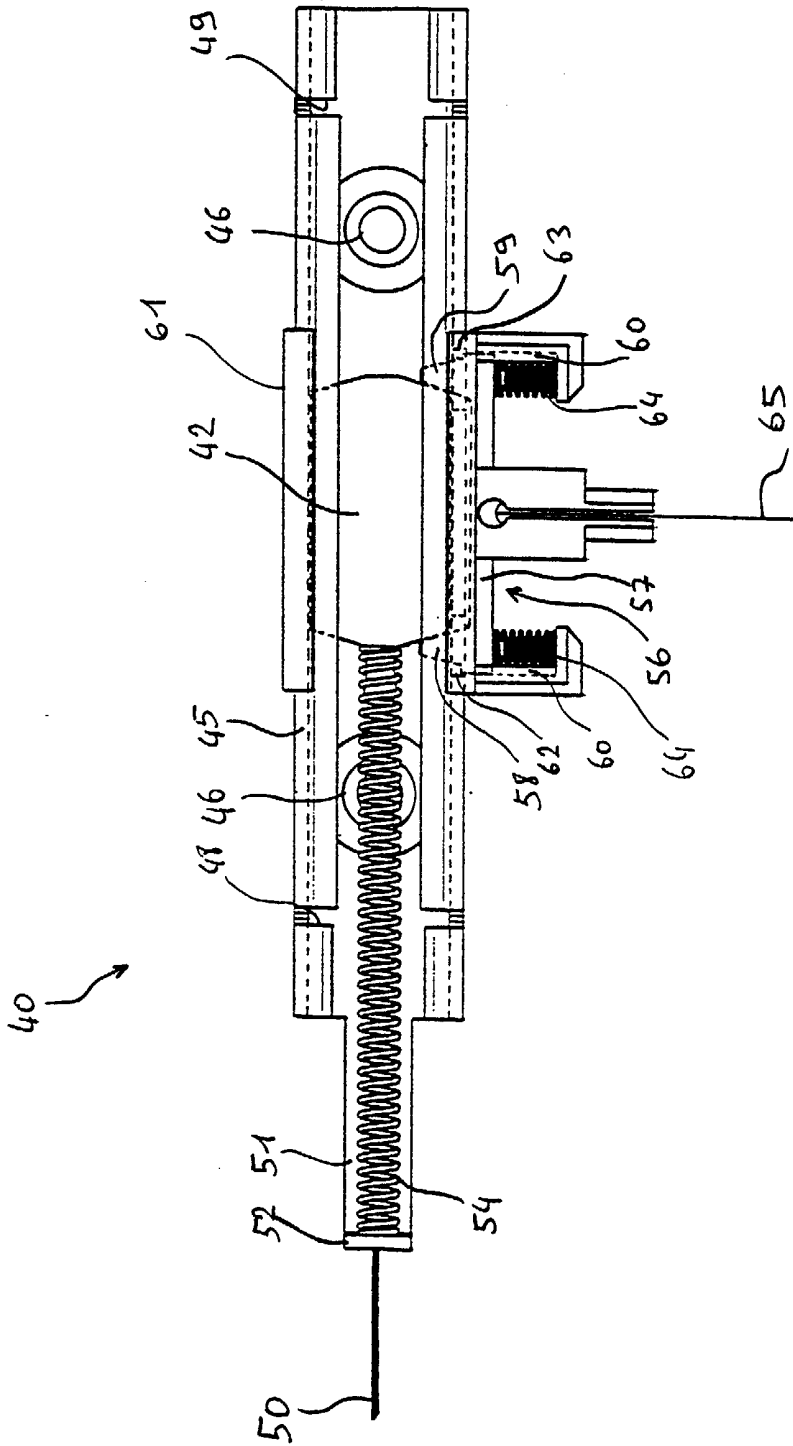


FIG. 6

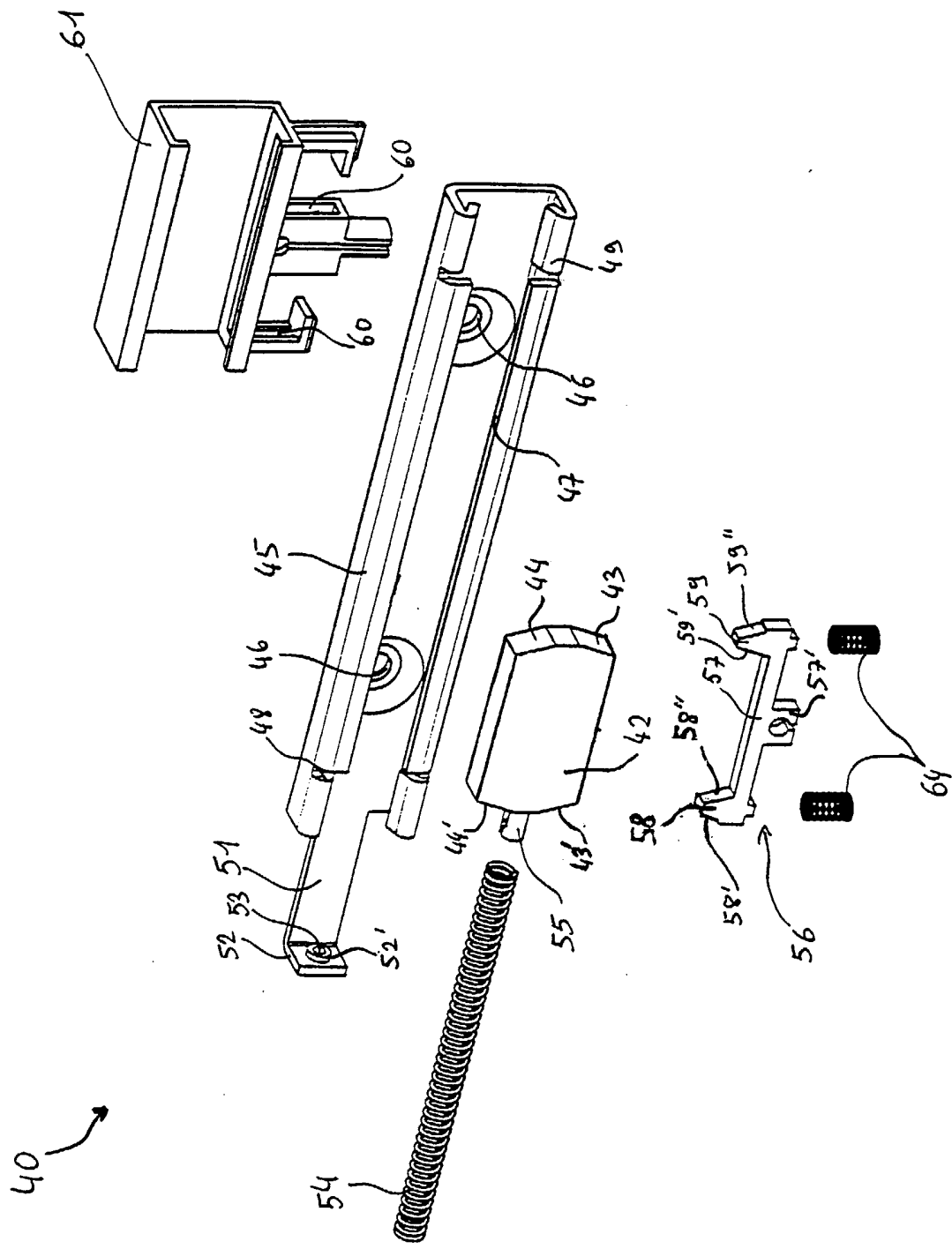


FIG. 7

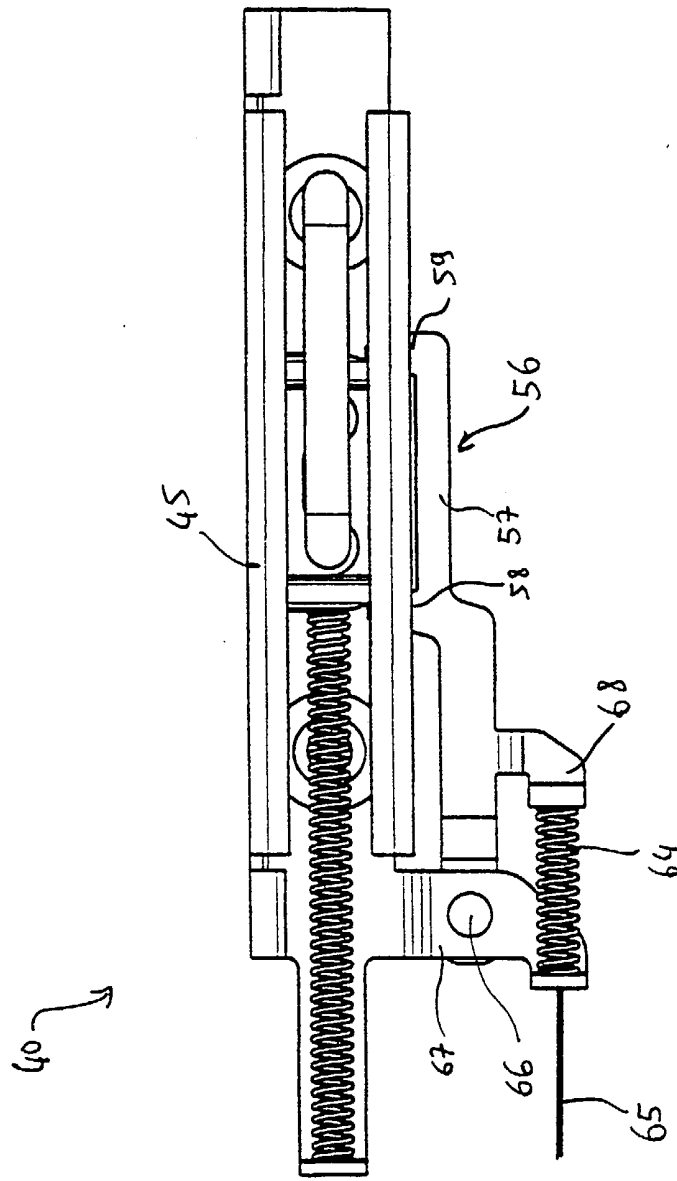


FIG. 8

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 559324
FR 9808264

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	FR 2 710 883 A (REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT) 14 avril 1995 * abrégé *	1-6
A	* page 2, ligne 30 - page 3, ligne 27; revendications 1-4; figures 1-4 *	7-10, 13-19
A	GB 2 095 984 A (TALBOT MOTOR COMPANY LIMITED) 13 octobre 1982 * abrégé; figures 1-3 *	1,7-12
A	FR 2 745 244 A (AUTOMOBILES PEUGEOT SOCIETE ANONYME ET AL.) 29 août 1997 * abrégé; figures 1-8 *	1,11-13
A	DE 35 31 992 A (VOLKSWAGEN AG) 10 avril 1986 * page 6, ligne 6 - ligne 26; revendications 1-10; figures 1-7 *	1,7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B60N
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
2 février 1999		Cuny, J-M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

1

EPO FORM 1503 03.82 (P44C13)